

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE DOUBLE VETERAN DE ROANNE 2020

1ère Edition

Le présent règlement complète celui du règlement général des compétitions de la Fédération Française de Badminton, son application est sous la responsabilité du juge arbitre.

- 1) Le tournoi se déroulera le **dimanche 8 mars 2020** à Roanne, aux Gymnases Boulevard de Belgique & Carnot, n° en cours.
- 2) Le juge arbitre principal du tournoi est Véronique MARESCA et Fabien DENIS en juge arbitre adjoint. Le Gestionnaire et Organisateur est Benoit MAZET.
- 3) Toute participation à ce tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les juges arbitre peuvent disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.
- 4) Le tournoi est ouvert au tableau de double, dans les séries N2 à NC.
Seuls seront admis, les joueurs vétérans. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence, *il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction.*
- 5) Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants). Le vainqueur d'un set sera le joueur ou la paire ayant atteint en premier au moins 21 points avec un écart d'au moins 2 points, ou en premier 30 points.
- 6) Chaque tableau sera découpé en plusieurs séries de niveau homogène sur la base du CPPH. Chaque série ne saurait dépasser 16 paires. **La limite de 2 classements maximum en dessous de son partenaire est autorisée** (exemple : un D7 ne pourra s'inscrire qu'avec un partenaire R5 maximum, un D8 avec un R6, etc...). Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
La valeur d'une paire correspondra à la somme des deux CPPH et sera inscrite dans une série avec d'autres paires ayant une somme proche.
- 7) Les tableaux comporteront :
 - une phase en poules avec 2 sortants selon le nombre d'inscrits
 - une seconde phase en élimination directe.
- 8) En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
Date de paiement des droits d'engagement
Les joueurs inscrits dans leur série de classement seront prioritaires.
- 9) Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).
- 10) Un échancier sera affiché dans la salle. L'ordre des matches et les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
- 11) Les joueurs doivent être présents 40 minutes avant l'heure indiquée de début de match, sauf pour les 1ères rotations dont l'horaire sera indiqué avec les convocations.
- 12) Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi le fera en concertation avec la table de marque et le

juge arbitre et devra attendre l'accord de ce dernier. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé

- 13) L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
- 14) Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le Babolat 2.
- 15) Tout volant touchant des structures annexes (filins, panneaux, lampes ...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé trois fois.
- 16) Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom dans les 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre, et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- 17) Les joueurs sont tenus de retirer et de rapporter la feuille de match à la table de marque sans perdre de temps. Sur le terrain, le temps de préparation est de 3 minutes (test des volants compris)
- 18) Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.
- 19) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le juge-arbitre pourra accorder un repos plus long si cela leur paraît nécessaire.
- 20) La feuille d'inscription devra obligatoirement parvenir à l'organisateur avant le : 20/02/20 ainsi que le règlement qui s'élève à 18€ par joueur.
De préférence, la feuille d'inscription sera à envoyer par mail à inscriptions@roannebadminton.com
Le règlement pourra se faire :
soit par virement.
IBAN : IBAN : FR76 14506 00015 72850736546 75
Code BIC - Code SWIFT : AGRIFRPP845
En nommant votre virement de la façon suivante :
Nom du Club qui fait le virement - Nombre de virement - Vet
soit par chèque.
Dans ce dernier cas, il sera à envoyer à
Club de badminton de Roanne chez M. Benoit MAZET
315 allée du domaine du Bourg
42120 - NOTRE-DAME-DE-BOISSE
Les chèques devront être libellés à l'ordre du CBR42.
- 21) Les têtes de séries seront désignées à l'aide du CPPH de la F.F.BaD par les organisateurs et le juge arbitre le 21 février 2020, passé ce délai les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical...)
- 22) Tout forfait devra être justifié dans les 5 jours (cachet de la poste faisant foi) après la date de début de la compétition en précisant NOM et Prénom du joueur ainsi que son numéro de licence, Nom et date de la compétition de préférence par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier : Ligue RA de Badminton 37 Route du Vercors 38500 St Cassien.
Tout joueur forfait doit également prévenir au plus vite l'organisateur à l'adresse suivante : inscriptions@roannebadminton.com
- 23) Une tenue de badminton conforme aux circulaires F.F.BaD est exigée sur les terrains
- 24) Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents...

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en respectant ce règlement, contribueront à la réussite du tournoi

JA principale: Véronique MARESCA

JA adjoint : Fabien DENIS